

Conseil de Communauté Compte-rendu Séance du 16 février 2017

Date de la convocation 10 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le seize février à 20 h 30 mn, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (CCMA) s'est réuni, au siège de la collectivité, conformément à l'Article 2, 3^{ème} Alinéa, de l'Arrêté Préfectoral n° 2013143-008 du 23 mai 2013, modifié, portant création de la CCMA, modifié, sous la présidence de M. Daniel LENOIR, Président et après convocations régulières faites à domicile.

Présents :

COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Averton	PICHONNIER Jean-Paul	
Boulay-les-Ifs		
Champfrémont	PIQUET Patrick	
Chevaigné-du-Maine		
Couptrain	LECOQ Gérard	
Courcité	DAUVERCHAIN Yves	
	MADOLON Patrick	
Crennes-sur-Fraubée	de POIX Loïc	
Gesvres	DUVALLET Denis	
Javron-les-Chapelles	RATTIER Daniel	
La Pallu	LEBLANC Sylvain	
Le Ham	ROULAND Diane	
Lignières-Orgères	LELIEVRE Raymond	
Loupfougères	BOURGAULT Dominique	
Madré	BLANCHARD Bernard	
Neuilly-le-Vendin	CHESNEAU Daniel	
Pré-en-Pail-Saint-Samson	GESLAIN Denis	
	PICHEREAU Mariane	
	DUPLAINE Loïc	
	TREBOUET Lucette	
		LAMBERT Michel

COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Ravigny	FROGER Michel	
Saint-Aignan-de-Couptrain	BLANCHARD Geneviève	
Saint-Aubin-du-Désert	HESLOIN Marcel	
Saint-Calais-du-Désert	GUILMEAU Henri	
Saint-Cyr-en-Pail	LECOURT Jean-Luc	
Saint-Germain-de-Coulamer	DILIS Alain	
Saint-Mars-du-Désert	SAVER Gaspard	
Saint-Pierre-des-Nids	AUREGAN Christelle	
	GOMBERT Jean-Luc	
	PRIOUL Colette	
	FRANCOIS Jérôme	
Villaines-la-Juhel	LENOIR Daniel	
	TREINEN Renée	
	BESSE Marie-Françoise	
	PRINCE Michel	
Villepail	FOUQUET Abel	

* ayant voix délibérative en l'absence du délégué titulaire

Invitée permanente :

Mme Angélique POIX, Maire de Saint-Pierre-des-Nids

Excusé(e)(s) :

Boulay-les-Ifs M. Yves LEGAY
 Chevaigné-du-Maine M. Claude ROULLAND
 Javron-les-Chapelles Mmes Stéphanie RAMON et Laurence EDELINE, M. Jean-Claude BAYEL
 Pré-en-Pail-Saint-Samson M. Yves CORTES
 Saint-Pierre-des-Nids M. Hervé de PADIRAC
 Villaines-la-Juhel M. Guy SOUTIF, M. Pascal CAILLAUD, Mme Laëtitia CHAILLOU,
 Mme Raymonde PERRIER

Excusé(e)(s) et remplacé(e)(s) :

Pré-en-Pail-Saint-Samson : Mme Marie-Renée MILLET, remplacée par M. Michel LAMBERT

Pouvoir(s) :

M. Claude ROULLAND à M. Bernard BLANCHARD
 Mme Laurence EDELINE à M. Daniel RATTIER

En présence de :

Mme Véronique BOY, Directrice Générale des Services
 Mme Huguette LAROCHE, Directrice Générale Adjointe
 Mme Marie-Danièle BREUX, Directrice des Finances
 Mme Lydie GOUX, Directrice des Ressources Humaines
 M. Pascal GAUTIER, Directeur des Services Techniques

Membres en exercice	46	Membres présents ..	35	Quorum	24
Nombre de procuration.....	2	Membres votants	37		

1. Désignation du Secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT., le Conseil de Communauté procède à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur François JEROME est désigné à l'unanimité.

2. Compte rendu séance précédente

Le Président soumet à approbation le compte rendu du Conseil de Communauté en date du 19 janvier 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité

3. Compte de Gestion 2016

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion du Receveur pour l'exercice 2016, dont les écritures sont identiques à celle des Comptes Administratifs pour l'année 2016 pour chacun des budgets de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (CCMA) cités ci-dessus ;

- | | |
|--|---|
| ✓ Assainissement Collectif | ✓ ZA les Renardières à Javron-les-Chapelles |
| ✓ Assainissement Non Collectif (SPANC) | ✓ ZA les Terriers à Neuilly-le-Vendin |
| ✓ Déchets | ✓ ZA de Gesvres |
| ✓ Eau Potable | ✓ ZA de Villaines-la-Juhel |
| ✓ ZA les Avaloirs à Pré-en-Pail | ✓ Budget Principal |

et autorise le Président à signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

4. Compte Administratifs 2016

Monsieur Daniel LENOIR, Président, présente les Comptes Administratifs puis quitte la salle et Monsieur Loïc DUPLAINE soumet le Compte Administratif des différents budgets de la CCMA pour l'exercice 2016 au vote de l'Assemblée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

Article 1 - Approbation

APPROUVE les Comptes Administratifs ci-dessus énoncés pour l'exercice 2016, arrêtés comme exposé ci-dessous et dressés par M. Daniel LENOIR, Président, après s'être fait présenter les Budgets de l'exercice considéré

a. Assainissement Collectif

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice par section	146 103,03	291 930,11
Résultat Global de l'exercice	438 033,14	
Restes à réaliser		260 027,28
Résultat définitif après restes à réaliser	146 103,03	31 902,83
Soit résultat cumulé au 31 décembre 2016	178 005,86	

b. Assainissement Non Collectif (SPANC)

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice par section	4 746,76	934,00
Résultat Global de l'exercice	5 680,76	
Restes à réaliser		
Résultat définitif après restes à réaliser	4 746,76	934,00
Soit résultat cumulé au 31 décembre 2016	5 680,76	

c. Eau Potable

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice par section	644 343,43	327 756,66
Résultat Global de l'exercice	972 100,09	
Restes à réaliser		304 383,05
Résultat définitif après restes à réaliser	644 343,43	23 373,61
Soit résultat cumulé au 31 décembre 2016	667 717,04	

d. Déchets

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice par section	203 419,12	106 501,58
Résultat Global de l'exercice	309 920,70	
Restes à réaliser		41 083,60
Résultat définitif après restes à réaliser	203 419,12	65 417,98
Soit résultat cumulé au 31 décembre 2016	268 837,10	

e. Z.A. de Gesvres

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice par section	154 205,93	154 143,93
Résultat Global de l'exercice	0,00	

f. Z.A. Les Renardières à Javron-les-Chapelles

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice par section	1 020 668,40	1 016 619,60
Résultat Global de l'exercice	0,00	

g. Z.A. Les Terriers à Neuilly-le-Vendin

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice par section	384 900,28	384 649,28
Résultat Global de l'exercice	0,00	

h. Z.A. Les Avaloirs à Pré-en-Pail

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice par section	290 221,45	287 410,45
Résultat Global de l'exercice	0,00	

i. Z.A. de Villaines-la-Juhel

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice par section	687 464,84	684 903,49
Résultat Global de l'exercice	0,00	

j. Budget Principal

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice par section	2 374 796,92	- 621 163,35
Résultat Global de l'exercice	1 753 633,57	
Restes à réaliser	2 374 796,92	- 45 506,30
Résultat définitif après restes à réaliser	2 374 796,92	- 666 669,65
Soit résultat cumulé au 31 décembre 2016	1 708 127,27	

k. Présentation consolidée

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice par section	3 373 409,26	105 959,00
Résultat Global de l'exercice	3 479 368,26	
Restes à réaliser	3 373 409,26	- 651 000,23
Résultat définitif après restes à réaliser	3 373 409,26	- 545 041,23
Soit résultat cumulé au 31 décembre 2016	2 828 368,03	

Article 2 – Constat

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des Comptes de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Article 3 – Restes à réaliser

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

Article 4 – Arrêt des résultats

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Affectation des Résultats

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Affectation

AFFECTE le résultat des différents budgets pour l'exercice 2016 ainsi qu'il suit :

a. Assainissement Collectif

RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'exercice (cumulé au 31/12/2015)	
DEFICIT	€
EXCEDENT	146 103,03 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit résiduel de la section d'Investissement	€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068 de la section d'investissement)	0,00 €
Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement (compte 002)	146 103,03 €

b. Assainissement Non Collectif (SPANC)

RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'exercice (cumulé au 31/12/2015)	
DEFICIT	€
EXCEDENT	4 746,76 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit résiduel de la section d'Investissement	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068 de la section d'investissement)	0,00 €
Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement (compte 002)	4 746,76 €

c. Eau Potable

RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'exercice (cumulé au 31/12/ 2015)	
DEFICIT	€
EXCEDENT	644 343,43 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit résiduel de la section d'Investissement	€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068 de la section d'investissement)	0,00 €
Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement (compte 002)	644 343,43 €

d. Déchets

RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'exercice (cumulé au 31/12/2015)	
DEFICIT	€
EXCEDENT	203 419,12 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit résiduel de la section d'Investissement	€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068 de la section d'investissement)	0,00 €
Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement (compte 002)	203 419,12 €

e. Budget Principal

RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'exercice (cumulé au 31/12/ 2015)	
DEFICIT	€
EXCEDENT	2 374 796,92 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit résiduel de la section d'Investissement	666 669,65 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068 de la section d'investissement)	700 000,00 €

6. Salle des Sports Pré-en-Pail-Saint-Samson – modalités de location

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 Tarifs de mise à disposition

DECIDE de maintenir les tarifs en vigueur établi par la commune de Pré-en-Pail-Saint-Samson pour l'année 2017, à savoir :

Location salle + parquet	350,00 €
Location parquet	100,00 €

Article 2 Convention

DECIDE de maintenir des termes de la convention préexistante entre la commune et les associations jusqu'à réception des travaux de l'opération de réhabilitation-extension de la Salle des Sports telle que jointe en annexe.

7. COPIL Salle des Sports Suzanne Germain Pré-en-Pail-Saint-Samson

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la composition du Comité de Pilotage (COPIL) dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la Salle des Sports de Pré-en-Pail-Saint-Samson tel que ci-après :

- **Des membres élus de la CCMA**
 - M. Daniel LENOIR, Président,
 - M. Jean-Luc LECOURT, Vice-Président en charge des bâtiments,
 - M. Jean-Luc GOMBERT, Vice-Président en charge des sports)
 - Un membre de la Commission Bâtiments
- **Des membres élus de la commune de Pré-en-Pail-Saint-Samson**
 - M. Denis GESLAIN, Maire
 - M. Loïc DUPLAINE, Adjoint au Maire
 - M. Joël THIREAU, Adjoint aux Sports
- **Un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations**
- **Des représentants des associations sportives locales**
 - 1 représentant pour la commune de Javron-les-Chapelles,
 - 1 représentant pour la commune de Pré-en-Pail-Saint-Samson
 - 1 représentant pour la commune de Saint-Pierre-des-Nids
 - 1 représentant pour la commune de Villaines-la-Juhel
- **Des représentants des collèges & lycée**
 - 1 représentant du Collège Les Garettes
 - 1 représentant du Collège Saint Nicolas
 - 1 représentant du Collège des Avaloirs
 - 1 représentant de la Maison Familiale Rurale de Pré-en-Pail-Saint-Samson
- **Des représentants des écoles maternelles et primaires**
 - 1 représentant du secteur nord
 - 1 représentant du secteur sud

8. Programme Local d'Urbanisme (PLU) de VAIGES – CC des Coëvrons - Avis

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification simplifiée n°1 du PLU de Vaiges.

9. Plan d'Occupation des Sols (POS) de SAINT-GEORGES-SUR-ERVE – CC des Coëvrons - Avis

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification simplifiée n°1 du POS de Saint-Georges-sur-Erve.

10. Programme Local d'Urbanisme intercommunal (PLU) – Modalités de concertation

CONSIDERANT que le Pan Local d'Urbanisme intercommunal valant schéma de cohérence territoriale doit faire l'objet d'une construction commune qui nécessite un dialogue permanent avec les 26 communes du territoire ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L. 153-8 du code de l'urbanisme, « *l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, en collaboration avec les communes membres. L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale arrête les modalités de cette collaboration après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son président, l'ensemble des maires des communes membres* » ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Modalités

DECIDE que l'association des communes à l'élaboration du PLUi s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 1) Après la réunion des Maires qui s'est tenue le 12 décembre 2015, les élus de chaque commune ont élaboré des propositions portant sur le projet de développement de leur commune et sur l'analyse de l'état des lieux du parc de logements existant. Les bureaux d'études prendront l'attache des élus de chaque commune dès le commencement de leur travail ;
- 2) La Communauté de Communes fournira en temps réel aux Maires le calendrier des réunions du comité de pilotage et tous les documents examinés par le comité de pilotage de façon à permettre aux communes d'adresser leurs observations ou leurs propositions, et d'en débattre, s'ils le souhaitent, au sein de leur Conseil Municipal ;
- 3) Le Président de la Communauté de Communes réunira la Conférence des Maires au moins une fois par an.

La concertation avec la population continuera en outre à être menée dans les conditions définies par la délibération n° 2015CCMA183 du 17 décembre 2015, prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant schéma de cohérence territoriale, fixant les objectifs et définissant les modalités de la concertation avec le public.

Article 2 Affichage

PREND ACTE que la présente délibération sera affichée au siège de la Communauté de Communes et à la mairie de chacune des communes membres.

11. Déchets verts - Apport des communes à la plateforme de compostage

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 20,00 € la tonne, le montant de la redevance de dépôt de déchets verts à la plateforme de compostage applicable aux collectivités, administrations du territoire.

12. ADMR – Convention de partenariat

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Convention

APPROUVE la convention à intervenir avec la Fédération départementale des Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural, pour le compte des Associations locales ADMR) visant à fixer le principe d'une contribution financière de la CCMA de 52 202 € en 2017, puis évoluant les années suivantes à raison de 2 % par an sur la période 2017 à 2020) ;

Article 2 Signature

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la présente décision.

13. Partenariat Etudes & Chantiers

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Convention

APPROUVE la convention à intervenir avec Etudes & Chantiers en vue de lui confier des travaux de débroussaillage, d'entretien des chemins de randonnée, de fauche de roseaux, etc. moyennant une contribution financière de 270 €/jours sur une durée de 26 jours, soit 12 220 € en 2017 ;

Article 2 Signature

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la présente décision.

14.Dossier complémentaire - Gendarmerie PEPSS – loyer futur casernement

Monsieur le Président expose que pour permettre l'avancement du projet, la Communauté de Communes a reçu le projet de bail à intervenir dans le cadre de la construction du futur casernement de gendarmerie à Pré-en-Pail-Saint-Samson et qu'il est important de ne pas perdre de temps pour valider cette proposition nécessaire à la continuité du projet.

Il demande donc au Conseil de Communauté de bien vouloir approuver le caractère urgent de ce dossier et l'autoriser à porter la délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le caractère urgent de ce dossier ;
- AUTORISE le Président à porter la délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

et

- APPROUVE le projet de bail à intervenir pour une durée de NEUF ans moyennant un loyer de quatre-vingt-quatorze mille huit cents euros (94 800 €) annuel, versé semestriellement ;
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision.

15.Dossier complémentaire – Schéma territorial du Sport

Monsieur le Président expose les éléments suivants : :

- la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) a réalisé un diagnostic territorial relaté dans le Schéma Territorial de développement du Sport des Pays-de-la-Loire. La DRJSCS a soumis à approbation de la Commission Territoriale du Centre National de Développement du Sport (CNDS) l'adoption d'un projet expérimental visant à accompagner le développement du sport dans les territoires ruraux carencés.
- Ce projet consiste à identifier un EPCI unique dans chaque département de la région, à approfondir le diagnostic et coordonner les actions de développements des associations sportives locales, via un opérateur unique, en concertation avec l'EPCI concerné.
- Un Comité de Pilotage regroupant les services de l'Etat impliqués, les collectivités concernées et le mouvement sportif sera chargé du suivi de projet.
- Il se trouve que la CCMA est la seule en Mayenne dont toutes les communes sont classées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et qui soit, à la fois, identifiée comme déficitaire en termes d'équipements et de licenciés sportifs dans le Schéma Territorial du Sport cité.
- C'est pourquoi la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) a préconisé que le Comité de pilotage régional retienne la CCMA pour cette expérimentation.
- Par courrier reçu le 14 février 2017, il est demandé à la CCMA de se prononcer sur cette proposition et à rejoindre, le cas échéant, le Comité de Pilotage départemental du projet en vue d'une première réunion constitutive.

Il demande donc au Conseil de Communauté de bien vouloir approuver le caractère urgent de ce dossier et l'autoriser à porter la délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le caractère urgent de ce dossier ;
- AUTORISE le Président à porter la délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

puis :

- ACCEPTE la proposition de la DDCSPP qui vise à retenir la CCMA pour cette expérimentation ;

- DESIGNER pour participer au Comité de Pilotage départemental
 - o M. Daniel LENOIR
 - o M. Jean-Luc GOMBERT
 - o M. Jean-Luc LECOURT
 - o Le Président de l'Union Sportive (USVO) de Villaines-la-Juhel

16. Délégations données au Président – Informations

Monsieur le Président informe les Membres des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçu par délibération n° 2014CCMA070b du Conseil de Communauté en date du 29 Avril 2014.

- **Construction d'une maison pluridisciplinaire de santé à Pré-en-Pail :**
 - Lot n° 2 : gros œuvre – avenant n° 1 de + 1,98 % signé avec l'entreprise HUAULT
 - Lot n° 3 : charpente bois – avenant n° 1 de – 1,07 % signé avec l'entreprise LETERTRE
 - Lot n° 15 : électricité – avenant n° 1 de + 1,01 % signé avec l'entreprise LUSTRELEC

17. Autres informations

Monsieur le Président informe que, conformément aux décisions du Conseil de Communauté, la Commission Bâtiments a procédé à la désignation des personnes appelées à siéger au :

- **COFIL Piscine de Villaines-la-Juhel** (délibération n° 2016CCMA133 du 25/11/2016) : M. Guy SOUTIF
- **COFIL Attribution Aides à la Rénovation Energétique** (délibération n°2016CCMA155 du 15/12/2016) : Mme Annick GERAULT

La séance est levée à 23h15